

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

COMPTE RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 21 DÉCEMBRE 2016

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2016

Date de la convocation : 14 décembre 2016
64 membres en exercice
34 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille seize le vingt et un décembre à 17 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul après convocation légale, sous la présidence de Mr Joseph SINIMALE, Président.

Secrétaire de séance : Mme Audrey FONTAINE

Délibération n° 2016_109_CC_1 :

TRANSPORT - Modification du régime des amendes sur le réseau Kar'ouest

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé : Lors du constat d'une infraction d'un usager kar'ouest sans titre de transport valable, le contrôleur peut en premier lieu proposer au contrevenant la possibilité de payer sur le champ une indemnité forfaitaire, dont le montant est à déterminer par le conseil communautaire. A l'occasion de ce nouveau dispositif qui a pour objectif d'améliorer le taux de recouvrement des amendes, il est également proposé au conseil communautaire de réviser globalement le montant des amendes.

A L'ISSUE DES DÉBATS, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 1 CONTRE) DÉCIDE DE :

- FIXER à 20 euros le montant, en cas de paiement immédiat, de l'indemnité forfaitaire pour absence de titre de transport ou en cas de titre de transport non valable ;
- FIXER à 30 euros le montant de l'indemnité forfaitaire pour titre de transport non valable, en cas de non-paiement immédiat ;
- FIXER à 40 euros le montant de l'indemnité forfaitaire pour absence de titre de transport, en cas de non-paiement immédiat ;
- PRÉCISER que ces nouvelles dispositions prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- DÉCIDER que le règlement des transports en commun kar'ouest sera modifié en conséquence.

Délibération n° 2016_110_CC_2 :

AFFAIRES GENERALES - Compte rendu des décisions exécutées par le Président dans le cadre des délégations

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé : Le Président informe l'assemblée des décisions exécutées dans le cadre de ses délégations.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- PRENDRE ACTE des décisions exécutées par le Président dans le cadre des délégations.

Affaire 2

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

Numéro de l'acte	Objet de l'acte
EMPRUNTS	
PRET_CA_BP6409	Prêt relais BP6409 Crédit Agricole pour Cambaie.
PRET_9615131205	Contrat de prêt entre le TCO et la Caisse d'Épargne N° 9615131205 d'un montant de 5 000 000.00€ - Ligne de trésorerie interactive (annule et remplace le contrat N° 9615131169).
DP2016-032	Signature d'une ligne de trésorerie avec la banque postale d'un montant de 5 000 000 €.
DP2016-061	Signature d'un prêt relais avec la caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Réunion d'un montant de 6 000 000 € pour le pré financement des parcelles a acquérir sur le secteur de cambaie.
DP2016-065	Signature d'un prêt avec la caisse des dépôts et consignations d'un montant de 2 000 000,00€ pour le financement de l'aménagement du pôle loisir de Dos d'Ane - La Possession.
DP2016-077	Signature d'une proposition de pret avec l'agence française de developpement d'un montant de 4 500 000 € pour le financement des operations d'investissement du TCO.
DP2016-080	Modification de la Décision N° 2016-077 relative à la signature à la proposition de prêt avec l'Agence Française de Développement d'un montant de 4 500 000 € pour le financement des opérations d'investissements du TCO.
ESTER EN JUSTICE	
DP2016-024	Décision d'ester en justice aux fins de défendre les intérêts du TCO devant la Cour de Cassation. TCO c/ Ouest Concassage Immobilier.
DP2016-025	Décision d'ester en justice aux fins de défendre les intérêts du TCO devant la Cour de Cassation. TCO c/ Patrick CHABRIER et la SAFPC.
DP2016-026	Décision d'ester en justice aux fins de défendre les intérêts du TCO devant la Cour de Cassation. TCO c/ Consorts BARRE et la Société CBOI.
DP2016-044	Décision d'ester en justice aux fins de défendre les intérêts du TCO devant le tribunal administratif de Saint Denis de la Réunion : TCO c/Benoît TERRIER.
DP2016-045	Décision d'ester en justice aux fins de défendre les intérêts du TCO devant le tribunal administratif de Saint Denis de la Réunion : TCO c/ Erick GOKALSING.
DP2016-046	Décision d'ester en justice aux fins de défendre les intérêts du TCO devant le tribunal administratif de Saint Denis de la Réunion : TCO c/ Patricia GOKALSING.
DP2016-047	Décision d'ester en justice aux fins de défendre les intérêts du TCO devant le tribunal administratif de Saint Denis de la Réunion : TCO c/ Bertrand GOKALSING.

DP2016-048	Décision d'ester en justice aux fins de défendre les intérêts du TCO devant le tribunal administratif de Saint Denis de la Réunion : TCO c/ Agnès GOKALSING.
DP2016-049	Décision d'ester en justice aux fins de défendre les intérêts du TCO devant le tribunal administratif de Saint Denis de la Réunion : TCO c/ Valérie GOKALSING.
DP2016-050	Décision d'ester en justice aux fins de défendre les intérêts du TCO devant le tribunal administratif de Saint Denis de la Réunion : TCO c/ ASL Cambaie.
DP2016-068	D'Ester en justice aux fins de défendre les intérêts du TCO devant le tribunal administratif SAS NICOLIN OI Lot 4.
DELEGATION DE SIGNATURE / FONCTION	
AP2016-005	Délégation de signature à M. Ali KARIMI, Directeur de la Régie Port de plaisance du TCO.
AP2016-006	Délégation de signature à M. Sabir VALLY, Directeur Général Adjoint (Intérim du 08/03/2016 au 11/03/2016).
AP2016-007	Délégation à Mme Patricia HOARAU, 11è VP Présidence de la CCSPL.
AP2016-010	Arrêté de délégation de Sabir VALLY.
AP2016-011	Arrêté de délégation de Erick FONTAINE membre du bureau communautaire.
AP2016-012	Délégation de signature à M. Olivier PARMENTIER, Directeur (Intérim) Environnement.
AP2016-013	Délégation de signature de M. Fabrice MAROUVIN-VIRAMALE VP, marché publics.
AP2016-014	Délégation de signature Mme LAMBERT Françoise - SMTD.
AP2016-015	Arrêté de délégation de signature de M. Sabir VALLY du 06 juin au 31 aout 2016.
AP2016-016	Délégation de signature de M. Hung DO CAO, Responsable du service Exploitation.
AP2016-017	Délégation à C MELCHIOR, 10e VP domaine Finance.
AP2016-018	Portant nomination d'un Régisseur d'avances pour la régie d'avances du Camping Ermitage Lagon.
AP2016-021	Délégation au Directeur de l'Aménagement opérationnelle et Développement durable ECO CITE de la Communauté d'Agglomération TCO.
AP2016-022	Délégation de présidence de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.
AP2016-023	Nomination des membres du Conseil Portuaire Unique.
AP2016-024	Délégation de présidence de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.
AP2016-028	Délégation à Mme DUPUY Claudine, Directrice Générale des Services de la TCO.
AP2016-030	Portant désignation du président de la CCSPL du 14 et 21/10/2016.
TRANSPORT	
DP2015-032	Désignation d'une liste de participants à la procédure de délégation de service public Transports.
DP2016-018	Remboursement au titre de l'abonnement au transport scolaire.

DP2016-019	Remboursement au titre de l'abonnement au transport scolaire.
DP2016-023	Remboursement au titre de l'abonnemnet au transport scolaire.
DP2016-030	Remboursement au titre de l'abonnement au transport scolaire.
DP2016-031	Remboursement au titre de l'abonnement au transport scolaire.
DP2016-033	Autorisation de remboursement au titre de versement Transport à la société SIKA France.
DP2016-034	Autorisation de remboursement au titre de versement Transport à la société FLOREBO.
DP2016-036	Autorisation de remboursement au titre de l'abonnement au transport scolaire - Mme Marie Véronique PAYET.
DP2016-043	Décision de M. Le Président du TCO d'acheter des abonnement DP2016-043carte Pass du Réseau Car Jaune pour la période scolaire 2016-2017.
DP2016-060	Remboursement au titre de l'abonnement au transport scolaire.
DP2016-062	Remboursement au titre de versement transport a la SOCIETE ADEQUAT.
DP2016-063	Remboursement au titre de l'abonnement au transport scolaire.
DP2016-076	Remboursement au titre de l'abonnement au transport scolaire.
DP2016-079	Autorisation de remboursement au titre de versement Transport à la Société OIT.
RESSOURCES HUMAINES	
DP/DRH 2016-001	17ème Assises de l'énergie "Les assises européennes de la transition énergétique" à Dunkerque.
DP/DRH 2016-002	Participation au comité d'engagement ANRU à Paris.
DP/DRH 2016-003	Participation à l'Assemblée Générale Ordinaire du CNARM MOBILITE à Paris.
DP/DRH 2016-004	Mission de coopération à Madagascar.
DP/DRH 2016-005	DP modificative de DP/DRH 2016-004 (modification des frais de représentation).
DP/DRH 2016-006	Coopération régionale entre les villes de Saint-Paul et de Fort-Dauphin à Madagascar.
DP/DRH 2016-007	3ème Rencontres de l'urbanisme durable à Paris.
DP/DRH 2016-008	Participation au séminaire National SAGE/TVB à Montpellier et aux 11ème Rencontres Nationales des SCOT à Nevers.
DP/DRH 2016-009	Signature de la convention de jumelage avec l'office de tourisme de Guangdong en Chine.
DP/DRH 2016-010	Participation à la journée Outre-Mer à l'AMF et au 99ème Congrès des maires à Paris.
DP/DRH 2016-011	20ème Congrès de l'ANDES à Bourges.
DP/DRH 2016-012	Rencontres professionnelles dans le cadre de l'Ecocité à Paris.
DP/DRH 2016-013	7ème forum de l'Action Internationale des Collectivités à Paris.

DP/DRH 2016-014	Concrétisation du partenariat institutionnel entre le TCO et la commune de l'île Sainte-Marie à Madagascar.
DP/DRH 2016-015	Rencontres professionnelles dans le cadre de l'Ecocité à Paris.
DP/DRH 2016-016	Rencontre protocolaire avec le 1er Ministre malgache à Antananarivo.
DP/DRH 2016-017	Rencontres professionnelles à Paris et participation à la 27ème convention annuelle de TRANS.CITE à Malmö en Suède.
DP/DRH 2016-018	Rencontres professionnelles avec des partenaires institutionnels à Paris.
DP/DRH 2016-019	Mission technique à Madagascar dans le cadre de l'instruction du projet AGIR sur les déchets par l'AFD.
DP/DRH 2016-020	Participation au CA de l'ACCDOM à Mamoudzou, à Mayotte.
DP2016-020	Prise en charge par le TCO des frais de transport, d'hébergement et de restauration d'un élu Malgache pour les rencontres avec le gouvernement malgache et les représentants du TCO à Tananarive dans le cadre de la coopération décentralisée.
MARCHES PUBLICS	
2015-033	Déclaration sans suite du lot n° 2 – télésurveillance pour le marché n° 15 DIP 207 de gardiennage et télésurveillance des bâtiments et site du TCO.
2015-034	Déclaration sans suite du marché subséquent relatif à la réalisation d'un reportage photographique pour la journée du TCO.
2015-035	Déclaration sans suite du marché n° 15 DIP111 maintenance préventive et curative des aires de jeux d'eau du site du TCO.
2015-036	Marché 13DIP114 – Travaux d'aménagement de la phase 1 du parc d'activités des berges de la rivière des galets commune de Saint-Paul.
2015-037	Extension de la zone d'activités de la Pointe des Châteaux.
2015-038	Déclaration sans suite du marché relatif aux travaux de construction du pôle loisir et nature du dos d'âne Lot 10: Revêtements durs - Lot 21 : isolation thermique par l'intérieur.
DP2016-015	Engagement d'une procédure négociée sans publicité et sans mise en concurrence pour le marché d'expertise technique dans le cadre de l'opération "réhabilitation de l'ancienne décharge de Cocatre" sur la commune de Trois-bassins.
DP2016-016	Engagement d'une procédure négociée sans publicité et sans mise en concurrence pour le marché d'expertise technique dans le cadre de l'opération « extension de la plateforme de compostage et de la réhabilitation de l'ancienne décharge » sur la commune de le Port.
DP2016-017	Engagement d'une procédure négociée sans publicité et sans mise en concurrence pour l'ensemble des prestations nécessaires à la finalisation des négociations dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public transports du TCO.

DP2016-021	Attribution d'un marché sans publicité et sans mise en concurrence avec les entreprises SUEZ, HCE, Mussard Environnement et le groupe Capaye en vue d'assurer la collecte des déchets ménagers et assimilés sur les communes de Saint Paul, Le Port et La Possession.
DP2016-022	Modification de la décision DP2016-021.
DP2016-037	Engager une procédure sans publicité et sans mise en concurrence pour un marché portant sur l'organisation du transit maritime de quatre (4) véhicules de la Réunion vers l'île Sainte Marie (Madagascar) via Tamatave.
DP2016-038	Procédure sans publicité sans mise en concurrence pour un marché négocié de prestations artistiques avec l'association AJC.
DP2016-039	Procédure sans publicité sans mise en concurrence pour un marché négocié de prestations artistiques avec l'association ESTENIE.
DP2016-040	Portant attribution d'un marché sans publicité ni mise en concurrence avec le centre culturel village titan pour la mise en œuvre du projet artistique pour la customisation de bornes à verre.
DP2016-042	Procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable pour la mission de vérification électrique initiale dans le cadre des travaux du siège du TCO.
DP2016-051	Procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable pour le marché d'entretien des espaces verts et abords des darses de plaisance du port de la pointe des galets.
DP2016-052	Procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable pour le marché d'entretien des abords de la nouvelle darse de plaisance du port ouest.
DP2016-053	Engagement d'une procédure sans publicité sans mise en concurrence pour un marché négocié de prestations artistiques avec l'ASSOCIATION AIM'MOOVE.
DP2016-054	Engagement d'une procédure sans publicité sans mise en concurrence pour un marché négocié de prestations artistiques avec la SAS REFLEX FORM.
DP2016-055	Décision d'engager une procédure sans publicité sans mise en concurrence pour un marché négocié de prestations artistiques avec l'ASSOCIATION I.A.R. LE PLATE.
DP2016-056	Engagement d'une procédure sans publicité sans mise en concurrence pour un marché négocié de prestations artistiques avec l'ASSOCIATION LES CHEYENNES DE L'OUEST.
DP2016-057	Engagement d'une procédure sans publicité sans mise en concurrence pour un marché négocié de prestations artistiques avec l'ASSOCIATION COCO L'ENFER.
DP2016-058	Engagement d'une procédure sans publicité sans mise en concurrence pour un marché négocié de prestations artistiques avec l'ASSOCIATION FREE SON DES ILES.
DP2016-059	Engagement d'une procédure sans publicité sans mise en concurrence pour un marché négocié de prestations artistiques avec la SARL KOM'COM.

DP2016-064	Procédure sans publicité sans mise en concurrence pour une assistance a maitrise d'ouvrage pour la redaction des dossiers de consultation des entreprises et analyse des candidatures et des offres pour les etudes portant sur le potentiel energetique et sur le confort thermique et aéraulique urbain de l'Ecocité.
DP2016-066	Engagement d'une procédure sans publicité sans mise en concurrence pour un marché d'Audit Financier du TCO.
DP2016-067	Engagement d'une procédure sans publicité sans mise en concurrence pour un marché négocié de prestations de services avec Veremes.
DP2016-069	Engagement d'une procédure sans publicité sans mise en concurrence pour l'acquisition de licences Vmware pour le compte du TCO.
DP2016-070	Procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour le marché d'entretien des espaces verts.
DP2016-071	Engagement d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables pour les études règlementaires complémentaires pour le réaménagement du port de plaisance de Saint-Leu.
DP2016-072	Engagement d'une procédure sans publicité sans mise en concurrence pour un marché négocié de maintenance réparations et dprestations annexes sur les véhicules légers pour le compte du TCO.
DP2016-073	Engagement d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables pour une mission de maitrise d'œuvre complémentaire pour le réaménagement du port de plaisance de Saint-Leu.
DP2016-074	Engagement d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables pour le marché d'extension de 2 ans de la garantie du parc informatique des CYBER-BASES du T.C.O.
DP2016-078	Renouvellement contrat de mainteance OFEA.
AP2016-009	Désignation des personnalités compétentes comme membres de la commission composée en jury pour le marché 15-dip-271 relatif à la maitrise d'œuvre pour l'extension de la zone d'activités de la Pointe Des Châteaux.
PATRIMOINE	
DP2016-075	Mise au rebut de biens meubles du TCO.
AP2016-029	Arrêté AP 2016-029/TCO 14 octobre 2016 portant permission de voirie à SFR.
	Bail civil pour l'occupation de la fourrière animale 1er juin 2016 (SCI OMEGA).
	Convention d'occupation temporaire pour la réalisation d'une voie de bus et d'une voie piétons/vélos du 10 novembre 2016 (SEDRE).
	Convention de mise à disposition d'un terrain pour un poste de transformation de distribution publique n° 4962 du 28 septembre 2016 (SIDELEC).
	Contrat de location d'emplacements de stationnement du 14 octobre 2016 (ORANGE).
	Autorisation d'accès à l'ALEFPA du 19 mai 2016.

	Convention d'occupation temporaire du 7 avril 2016 (ASSOCIATION OXYGEN).
	Convention de mise à disposition de service gratuit à titre expérimental du 25 février 2016 (CITEL 974).
	Avenant à la convention de mise à disposition d'un luminaire solaire du 4 mars 2016 (SOCIETE WELINK).
	Convention de mise à disposition du bureau d'information touristique de StGilles les Bains 27 mai 2016 (OTI).
	Avenant au bail commercial du 2 septembre 2016 (MTB).
	Avenant au bail commercial du 2 septembre 2016 (Amédée).
	Avenant au bail de locaux à usage administratif du 15 septembre 2016 (SMTD).
	Convention d'occupation du 23 septembre 2016 (entreprise ACN).
	Avenant au bail commercial du 27 octobre 2016 (RNF Lavage Auto).
	Convention d'occupation précaire logement d'habitation 28 novembre 2016 (REYSSIE).
Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public communautaire – site du Four à Chaux sud de Saint leu	VBC Saint Leu (27/01/2016).
	Club Tchouk'Leu (09/02/2016).
	Section Beach Tennis (09/02/2016).
	Association sportive Lycée polyvalent Stella (15/03/2016).
	Association Citerne 46 (04/05/2016).
	Comité Départemental Ufolep (10/06/2016).
	UNSS Est Lycée (10/16/2016).
	Ligue Réunionnaise de Football (10/06/2016).
	UFOLEP (09/08/2016).
	Section Beach Tennis (09/08/2016).
	Médiapromotion (09/08/2016).
	Commune de Saint Leu (09/11/2016).
Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public communautaire – site du Port de Saint leu	Commune de Saint Leu (28/07/2016).
REGIES D'AVANCES ET DE RECETTES	
AP2016-019	Nomination d'un régisseur titulaire d'un mandataire suppléant et de mandataires de recettes et d'avances pour la régie de recettes et d'avance de la Régie des Ports de Plaisance.
DP2016-029	Décision N° 2016-029 modifiant la décision N° 2015-121 relative à la régie de recettes et d'avances pour le camping à Saint-Gilles les Bains.
DP2016-041	Acte constitutif d'une régie de recettes et d'avances pour la Régie des Ports de Plaisance.

Marchés notifiés du 01/01/2016 au 30/11/2016

N° DE L'ACTE	OBJET DE L'ACTE	Montant notifié €
15-024-PA-DVAT	Acquisition de diverses fournitures et matériels informatiques	5773,5
15-030-PA-SC	Marché subséquent lot 9 impression plaquette écocité	5650
15SPI041	Travaux Tous Corps d'Etat (TCE) de maintenance corrective (electricité et plomberie) et l'amélioration des bâtiments et espaces publics du TCO, Lot 1 : Gros œuvre/charpente couverture/enduit//fondation dallage Lot 2 : Faux plafonds/cloisons Lot 3 : Revêtements sols et murs Lot 4 : Etanchéité Lot 5 : Menuiseries métalliques Lot 6 : Menuiseries bois Lot 7 : Menuiseries Aluminium Lot 8 : Plomberie sanitaire Lot 9 : Electricité Lot 10 : Peinture	53 278,93 € TTC 4 308,54 € TTC 2 752,52 € TTC 2 575,46 € TTC 37 595,25 € TTC 25 936,93 € TTC 23 452,28 € TTC 16 320,92 € TTC 20 464,73 € TTC 1630,76 € TTC
15DIP106	Acquisition de mobilier de bureau Lot 1 Lot 2	Sans mini Maxi de 60000 €/2 ans Sans mini Maxi de 15000 €/2 ans
16DIP136	Diagnostic amiante-termites	11800
15DIP165	Acquisition de matériels, matériaux et outillage pour les services du Territoire de la Côte Ouest (Relance lots infructueux) Lot 2 : LOT 3 :	Selon le DQE Estimation : 155 513 €
15DIP182	Mission d'AMO pour la réalisation des dossiers réglementaires pour les IP 20 dec et RN1E	61845 € HT
15DIP184	Entretien et maintenance des éclairages publics	161 090,0
15DIP198	Marché d'exploitation et de maintenance des infrastructures passives du TCO pour le développement du haut débit	201 400
15DIP207	Gardiennage physique et télésurveillance des bâtiments et sites du TCO - Art 30 du CMP	Selon le DQE : 130 321,51 Mini 100 000 € HT/An Maxi 1 600 000 € HT/4 ans
15INF211	Acquisition de serveurs et accessoires Lot 1	89 000
15PDT218 SR	Etude de faisabilité technico-économique de la Zone Arrière Portuaire	92 166
15PDT227	Mission d'assistance juridique et financière pour la création et la mise en route de la SPL "OUEST EVENT"	21351,25€ HT

15DRH244	Assurance flotte auto	100 000,0
15DIP247	Télésurveillance des bâtiments et sites du TCO - Relance du lot 2	Montant du DQE de 16772,64 € TTC et pour un montant maximum de 50000 € HT
15DVA256	Etude organisationnelle, juridique et financière pour la gestion du PLN	67389,46 € TTC
15DEV262	Marché de prestation de service d'assurance Responsabilité Civile et Protection Fonctionnelle des agents et des Elus	150 000,0
15DIP263	Fourniture installation et mise en service d'onduleurs pour le siège du TCO	87 000
15DIP269	Travaux de viabilisation de la zone artisanale de Monvert, commune de trois bassins Lot 1 Lot 2	83870,97 € HT 111 806,03 € HT
15MAR270	Définition et mise en oeuvre de la stratégie marketing et communication de la Centrale d'achat du TCO Lot 1 Lot 2	11400 € HT 14300 € HT
15MAR280	Acquisition d'une solution d'approvisionnement mutualisé en ligne	46155 € HT
15DVA288	Réalisation d'une plaquette pour la promotion du dispositif culturel de soutien à la création "Békali"	8000
16-04-PA-SC	Marché subséquent (lot9 12-52-AOO-SC) : Impression d'affiches et de flyers zéro sac plastique	1544
16-05-PA-SC	Marché subséquent de l'accord cadre 12-52-AOO-SC Impression d'affiches et de cartons GIML	900
16-06-PA-SC	le marché subséquent de l'accord cadre 12-52-AOO-SC portant sur l'impression du RA 2015 du TCO	2000
16-07-PA-SC	Impression et la pose d'un autocollant pour l'arrière d'un bus	800
16-08-PA-SC	Marché subséquent du lot 9 12-52-AOO-SC - Impression d'affiches pour les ateliers artistiques	360,00

16-09-PA-DI	Acquisition de licence TIBCO Professionnal+ licence Talend (TIBCO Professionnal : 5000 € HT) - (TALEND TIS : 6000 € HT)	12711,62
16-10-PA-SC	Impression de banderoles oriflammes TCO - LOT 9 (12-52-AOO-SC)	8140,00
16-11-PA-SC	Impression autocollants trAnsports scolalres et logo- Lot 9 (12-52-AOO-SC)	2986,00
16-13-PA-SC	Fourniture et impression de "chaussettes" en tissu pour habiller les bornes à verre	16850,00
16-14-PA-SC	Marché subséquent du lot 9 12-52-AOO-SC - Impression de panneaux A0 pour la concertation préalable relative à l'extension de la Zone d'Activités de la Pointe des Châteaux à Saint-Leu	170,00
16-15-PA-DI	Renouvellement urgent licence complète Creative Cloud - devis n° 35014607	858,00
16COM001	Carte de vœux pot à crayon	2613
16DAP002	Analyse hydrogéologique - Rive gauche de la Rivière des Galets - Expertise hydrogéologique préalable à la modélisation	9150,00
16DAG003	Assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la commune urbaine de Sainte-Marie (Madagascar)	14500
16DOC004	Abonnements aux périodiques papier et/ou électronique (3 lots) lot 1 : Abonnements aux revues nationales papier et/ou électronique Lot 2 : Abonnement aux ouvrages à mise à jour papier et/ou électronique Lot 3 : Abonnement aux revues locales papier et/ou électronique	Lot 1 : 7595 Lot 3 : 1637,5 (72 000 €/4 ans)
16DIP005	Achat de valise en Alu pour la direction informatique	54,38
16DGS006	Aménagement intérieur du site le crayon	48745

16DIP007	Caractérisation des sédiments pour le dragage du port de plaisance de Saint Leu	2100
16DRH008	Achat de diverses fournitures de bureau	1200,00
16DAP009	Location de salle auprès de l'ALEFPA pour le séminaire de GIML du 17/02/2016	1400,00
16DEI012	Location d'une salle de réunion et restauration auprès de l'ALEFPA pour la réunion "Ecologie industrielle du 05 février 2016 de 08H00 à 10H00	173,00
16DRH013	Fourniture de capsules de café	997,31
16DRH014	Fourniture de pneumatiques et de batteries Lot 1 Lot 2 Lot 3	84 000
16INF015	Prestation de migration de l'ACP R3,1 sur W2003 vers R3,2 sur W2012	1647
16DIP017	Dossiers réglementaires dragage du Port sur la base de données existantes	1575
16DIP018	Travaux de construction du pôle loisirs et nature du Dos d'âne Relance des lots 10: revêtements durs et 21: isolation thermique intérieure	190567,5
16DRH025	Location de machines à affranchir et fourniture de cartouches d'encre	2676,00
16DRH026	Fourniture de blouses de ménage	770,00
16DRH029	Achat d'une machine a café	101,38

16DIP030	Achat d'un coffret de 132 outils	175
16DIP031	Achat d'outils	1448,26
16DIP032	Achat d'outils divers	206,51
16MAR033	Assistance au déploiement de la solution d'approvisionnement mutualisée en ligne de la centrale d'achat	13175

16DIP034	remplacement du miroir Ansellia	912	
16DIP036	Fourniture et pose d'une voile d'ombrage sur la pointe de Trois-Bassins	3900	
16DIP037	Achat de tournevis électrique gyroscopique	173,91	
16DEV038	<p>Location de camions et d'engins spécifiques</p> <p>Lot 1 : Location ponctuelle d'un véhicule de PTAC de 3,5T avec chauffeur et un équipier y compris vidage,</p> <p>Lot 2 : Location ponctuelle d'un camion de PTAC de 19T maximum avec benne de 10m3 avec chauffeur y compris vidage</p> <p>Lot 3 : Location ponctuelle d'un camion de PTAC de 26T maximum avec benne de 10m3 avec chauffeur y compris vidage</p> <p>Lot 4 : Location ponctuelle d'un camion de PTAC de 32T maximum avec benne de 25m3 avec chauffeur y compris vidage</p> <p>Lot 6 : Location ponctuelle d'une chargeuse-pelleteuse (tractopelle) avec conducteur et un équipier,</p> <p>Lot 7 : Location ponctuelle d'un chargeur de type cane loader avec conducteur</p>	<p>Lot 1 à T2A à 62500 € HT</p> <p>Lot 2 à T2A à 61250 € HT</p> <p>Lot 3 à T2A à 15000 € HT</p> <p>Lot 4 à T2A à 17150 € HT</p> <p>Lot 6 à T2A à 88 750 € HT</p> <p>Lot 7 à T2A à 15200 € HT</p> <p>039 200 € HT</p>	2
16DIP039	Fourniture et pose de voiles d'ombrage sur la pointe des Trois bassins	9 000	
16DIP040	Réparation d'un rideau métallique RICO CARPAYE	510	
16DIP041	Diagnostic et intervention ponctuelle Aire de jeux d'eau	580	
16INF042	Contrat de maintenance et d'assistance des plateformes téléphoniques du TCO	40000 € HT	
16INF043	Acquisition d'ordinateurs de bureau	89 000 €	
16INF045	Acquisition de disque dur	449,00	
16DAG048	Assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la commune urbaine de Sainte-Marie (Madagascar)	14500	
16DIP049	Fourniture et pose de candélabre solaire boulodrome de Saint Leu	3 603	
16DIP050	Achat d'un lave vaisselle pour le FDD	460	
16DIP051	Achat de piles pour le stock	202,73	
16DRH052	Achat de boissons non alcoolisées	3900	
16DIP055	Acquisition fauteuils visiteur avec accoudoirs FDD	588	

16DTV057	Marché d'assistance pour la finalisation des négociations dans le cadre de la procédure de renouvellement de la DSP transport	25000,00
16DIP059	Achat de mobilier dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension du siège du TCO	216 335 € HT
16DRH060	Fourniture de matériel de ménage ergonomique	1901,82
16DIP061	MABOC Location tentes	42 606
16DRH063	Location, la maintenance de fontaines à bonbonne et de fontaines connectées au réseau et la livraison de consommables pour les services du TCO	Lot 1 : 44000 Lot 2 : 2500
16INF064	Acquisition et maintenance de copieurs multifonctions	89 000
16DAG065	Diagnostic sur l'éducation au développement durable à l'île Ste Marie (MADAGASCAR)	3990
16DAG066	Diagnostic sur les manifestations sportives écoresponsables à l'île Sainte-Marie	3990
16DRH067	Fourniture de produits d'épicerie et de fruits frais	2900
16RPP068	Relance consultation 16RPP058 : Location longue durée de deux véhicules pour la Régie des Ports de plaisance du TCO.	10000
16INF069	Acquisition de lecteurs de bandes	6962
16DEV070	Réparation compacteur 143	460
16DEV071	Collecte de déchets ménagers et assimilés Lot 1 : 209 000 € Lot 2 : 209 000 € Lot 3 : 209 000 € Lot 4 : 209 000 € sur une durée totale de 15 jours	836 000 € HT
16DIP073	Réparation débroussailleuse	160
16DIP074	Achat de pièces détachées pour débroussailleuse	246
16DIP075	Achat d'équipements pour agent polyvalent	369,4
16DIP077	Maintenance préventive et curative des aires de jeux d'eau du site du TCO	48 000 €
16DRH078	Maintenance des machines à café	834,7
16DIP079	Acquisition de coffret de sécurité	41,38

16DIP080	Acquisition de coffre à cadenas	19,6
16DIP081	Achat d'un four à micro ondes Site Tamarins	128,94
16CIT082	Etude de pollution radiologique sur le Rond de l'ancienne antenne OMEGA pour le compte du TCO	20 275 €
16INF083	Acquisition d'équipements réseaux Lot 1 : Articles d'extension ALCATEL : 10 000 €HT maximum Lot 2 : Commutateurs Ethernet de distribution : 100 000 €HT maximum Lot 3 : Commutateurs Ethernet du centre de données : 90 000 €HT maximum	200000 € HT
16INF084	Déplacement de lignes téléphoniques	1480
16DIP085	Télesurveillance des bâtiments et sites du TCO	3 900
16DEV087	Fournitures de sacs réutilisables	22 000
16DEV091	Marché sans pub et sans mise en concurrence Achat de sacs réutilisables)	7106,25
16DRH092	Impression papier entête	1900
16DIP093	Achat de patère pour TROIS BASSINS LENA	402
16DIP094	Achat de quincaillerie pour agent polyvalent du site TROIS BASSINS LENA	173,79
16DRH	Impression papier en tête	136,23
16DIP095	Achat de vêtements	215
16INF097	Acquisition écrans Aple	1058,99
16INF098	Prestations de conseils, de maintenance, d'assistance et d'intégration autour de la GED Nuxéo	50 000 €
16INF099	Acquisition de bandes LTO5 Labellisées	635,02
16DIP100	Démoustication littoral sud st leu	900
16INF101	Acquisition de clavier et souris sans fil APPLE	120
16DIP102	Réparation de tronçon de chaîne Port de Saint-Leu	2170
16INF103	Acquisition de barrettes RAM	165,00

16DIP104	AMO pour la rédaction d'un cahier des charges +assistance analyse en vue d'un diagnostic de la digue et du ponton du Port de Saint-Leu	1500
16DIP106	Achat de grilles de canniveau pour les jeux d'eau du littoral sud de saint-Leu	108
16DOC107	Abonnements aux périodiques papier et/ou électronique Lot 2 : Abonnement aux ouvrages à mise à jour papier et/ou électronique	38000 € HT
16DIP110	Achat de quincaillerie pour le stock	69,34
16DIP113	Achat et ou location de végétaux pour le compte du TCO Lots 1 et 2	15000
16DEV115	Collecte et traitement du bac souillé sur le Port de Saint-Leu	2413
16INF116	Acquisition Licence Adobe Premiere Pro et Avid Pro Tools	686,74
16INF118	Acquisition de téléviseurs	Sans mini Maxi : 49000 €
16DRH119	Achat de pinces à déchets	175
16DRH122	Achat d'articles de cuisine	520
16DRH123	Achat d'articles de cuisine	520,00
16DTDV126	Acquisition de chasubles pour les accompagnateurs scolaires	1 211
16DGS127	Fourniture de Tee-Shirts pour le TCO	16478,00
16COM129	l'acquisition d'un appareil photographique pour le service communication	2939,92
16INF130	Maintenance du Pont Wifi de la Régie des Ports de Plaisance	2900
16DEV132	Réparation compacteur solaire 142	748,00
16RPP134	location d'un véhicule thermique essence pour une durée de 6 mois	3318,00
16DIP139	Pôle échange de la Saline-constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	8000
16DEV140	Acquisition de pancartes en bois - opération zéro sac plastique	190,00
16CIT141	Prestations de levé topographique aérien	24 800 €

16DIP143	Acquisition de matériels, matériaux et outillage pour les services du TCO - Relance des lots infructueux 7 et 11	4681,50
16DIP144	Achat fourniture de rénovation mobilier bois	615,525
16DIP147	Achat de tondeuse pour la régie	2866,50
16DIP148	Acquisition de matériels, matériaux et outillage pour les services du TCO - Relance lot 8	6958
16DIP149	Fourniture et pose de Perméo 10	150,00
16DIP150	Achat de consommables pour le stock	274
16DIP151	Achat de rampes pour la régie	180
16DAG152	Achat d'équipements sportifs pour les 4 jeunes St Mariens "DIT IT"	570
16DVA155	Prestations artistiques pour LENA- 02/07 - Association AJC	8850,00
16DVA156	Prestations artistiques pour LENA- 02/07	200,00
16DAG157	Animation sportive pour le Festival des Baleines 2016 (madagascar)	600,00
16DAG158	Campagne de communication : sensibilisation à l'environnement pendant le festival des baleines 2016 (madagascar)	2000,00
16DRH160	Achat de fournitures divers	525
16DVA161	Marché de restauration pour la manifestation de LENA du 02/07/16	400,00
16DVA163	Prestation de secourisme LENA	540,00
16RPP164	Location d'un véhicule pour une durée de 6 mois Régie Port de Plaisance	3594,48
16DIP167	Vérification électrique travaux réhab siège	6700,00
16RPP169	Marché d'entretien des abors de la nouvelle darse de plaisance du Port Ouest	25000,00
16RPP170	Marché d'entretien des espaces verts et abors des darses de plaisance du Port de la Pointe des Galets	25000,00
16DIP172	Caractérisation des sédiments de dragage Port Plaisance de Saint-Leu	3900,00
16DRH174	Prestation de repas	750,00
16DVA175	Contrat de parrainage pour la manifestation Cap à l'Ouest 2016	2000,00

16CIT176	Assistance à maîtrise d'ouvrage relative a la mise en oeuvre d'une filière de production de terres fertiles	760 000,00 €
16DIP178	Achat de venis pour le bois	461,00
16DIP179	Diagnostic de repérage de matériaux amiantés et diagnostic de présence de termites et xylophages	11800
16DIP180	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)-Réalisation pôle échange de la Saline	8000,00
16DIP181	levée bathymétriques Port de Saint-Leu	3900,00
16DEV183	Mise en œuvre du projet artistique pour la customisation de 20 bornes à verre	25000,00
16RPP184	Habilitation électrique pour personnel non électricien	731,00
16DVA186	Démonstration de danse country des CHEYENNES DE L'OUEST dans le cadre de Cap à l'Ouest 2016	150
16DVA187	Initiation au Maloya et au séga par l'association FREE SON DES ILES dans le cadre de Cap à l'Ouest 2016	650
16DVA188	Prestation d'un caricaturiste de KOM'COM dans le cadre de Cap à l'Ouest 2016	832
16DVA189	Démonstration de Zumba de REFLEX FORM dans le cadre de Cap à l'Ouest 2016	400
16DVA190	Démonstration de Zumba de l'association AIM'MOOVE dans le cadre de Cap à l'Ouest 2016	250
16DVA191	Prestation musicale de l'association IAR LE PLATE dans le cadre de Cap à l'Ouest 2016	150
16DVA192	Prestation de moring et de percussions de l'association COCO L'ENFER dans le cadre de Cap à l'Ouest 2016	700
16DSF193	FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	2000
16DEV194	Assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de gestion de déchets pour la communauté d'agglomération du TCO	46300,00
16DVA195	mise en place de dispositifs de secours de petite envergure dans le cadre de Cap à l'Ouest 2016	2520
16COM196	Acquisition matériel d'enregistrement pour le studio bus	852,07
16COM197	Acquisition accessoires appareil photographique	528,11
16DVA198	Activités de sport de rue dans le cadre de Cap à l'Ouest 2016 à Maïdo	600,00

16DVA199	Initiation à l'hoverboard par les LAURETOONS dans le cadre de Cap à l'Ouest 2016	450,00
16DVA200	Dégustation de produits du terroir par Madame Josette PERMALNAICK au Maïdo dans le cadre de Cap à l'Ouest 2016	600,00
16DVA201	Prestation d'animation de surf mécanique par FAURE CONCEPT ANIMATION dans le cadre de Cap à l'Ouest 2016	1 000
16DVA202	Prestation de maquillage d'enfants par FAURE CONCEPT ANIMATION dans le cadre de Cap à l'Ouest 2016	390
16DVA203	Mise à disposition de 2 fauteuils électriques pour PMR et d'une joëlette avec kit twin dans le cadre de Cap à l'Ouest 2016	300
16DVA204	Mise en place d'un circuit "découverte" accompagné à Saint-Leu dans le cadre de Ca à l'Oest 2016	92,17
16DVA205	Organisation et encadrement d'une randonnée pédestre à la Possession dans le cadre de Ca à l'Ouest 2016	2275
16DVA206	Mise en place de jeux lontan dans le cadre de Cap à l'Ouest 2016	350
16DVA207	Initiation au poney dans le cadre dans le cadre de Cap à l'Ouest 2016	1258,57
16DVA208	Animation massage assis et pieds dans le cadre de Cap à l'Ouest 2016	1000
16DVA209	Encadrement d'une rando vélo à Trois-Bassins dans le cadre de Cap à l'Ouest 2016	1000
16DVA211	Location d'un mur d'escalade dans le cadre de Ca à l'Ouest 2016	900,00
16DVA212	Restauration pour le staff d'organisation dans le cadre de Cap à l'Ouest 2016	273
16DVA213	Découverte du cheval et initiation équestre au Maïdo Dans le cadre de Ca à l'Ouest 2016	293,83
16DVA214	Installation d'une piste de curling ans le cadre de Ca à l'Ouest 2016	2750,00
16RPP218	Fourniture et pose de coffre fort pour la régie du Port de Plaisance	2900,00
16DGS220	Séminaire Smart City	2300,00
16DIP221	Achat de quincaillerie pour restauration de tiroirs de caissons	582,88
16DGS222	Hébergement séminaire Smartcity	4000,00

16DGS229	Audit Financier du TCO	20000,00
16DAP230	Maintenance Logiciel FME Professionnel	1200,00
16DIP231	Mise à disposition d'un camion plateau avec chauffeur	500,00
16DIP232	Maintenance des matériels agricoles - réparation tondeuse	104,42
16DEV236	Collecte et acheminement de déchets carnés	3344,00
16RPP238	Acquisition de congélateur	377,87
16INF239	Acquisition de licences MVware pour le compte du TCO	12000,00
16RPP240	Acquisition tapis de désinfection et produits désinfectant	727,14
16RPP241	Marché d'entretien des espaces verts: élagage, débroussaillage ramassage déchets	7800,00
16RPP242	Entretien des sanitaires du port de plaisance de la Pointe des Galets	11000,00
16RPP243	Location, maintenance de Terminaux électronique de Paiement (TPE) et fourniture de consommables),	500,00
16DIP244	Achat de télécommandes pour le site Tamarins	245,00
16DVA246	Contrat d'abonnement à un outil de gestion des Espaces Publics Numériques (EPN) du TCO	12000,00
16DRH247	Marché négocié de maintenance, réparations et prestations annexes sur les véhicules légers du TCO	15000,00
16DIP248	Etudes règlementaires complémentaires	9400,00
16INF251	Maintenance du parc informatique des Cyber-base	9000,00
16CIT252	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction des dossiers de consultations des entreprises et analyse des candidatures et offres pour les études portant sur le potentiel énergétique et sur le confort thermique et aéraulique urbain de l'Ecocité	20000,00
16DRH259	Achat d'un purificateur d'eau	648,85
16DEV268	Acquisition de compacteur de poubelle	32,25

16DVA269	Achat d'épandeurs et de semis de gazon pour LENA	279,80
16DTV273	Missions de cadrage sur l'opportunité d'un système de transport aérien suspendu - missions supraways	3000,00
16INF274	Acquisition de deux disques durs/ remplacement disques serveurs).	829,00
16DRH275	Contrôle Technique de 7 véhicules	331,80
16INF286	Acquisition d'un certificat SSL UCC Comodo	257,40
16COM277	Achat de l'hébergement pour l'application	220,00
16COM278	Application pour téléphone mobile (abonnement)	576,96

Délibération n° 2016_111_CC_3 :

PLANIFICATION, AMENAGEMENT URBAIN ET HABITAT - Approbation du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de la Côte Ouest

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé : Arrêté le 9 mai 2016, le projet de SCoT Ouest révisé, a été soumis pour avis aux personnes publiques associées et aux communes visées par le Code de l'Urbanisme. Il a été présenté à Enquête Publique du 14 septembre au 14 octobre 2016. A l'issue de l'enquête et des réponses apportées par le TCO aux observations communiquées par le Commissaire Enquêteur, celui-ci a rendu son rapport et ses conclusions avec un avis favorable. Le rapport qui vous est présenté est la dernière étape de la procédure de révision du SCoT Ouest.

A L'ISSUE DES DÉBATS, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 1 CONTRE) DÉCIDE DE :

- **APPROUVER** l'amendement relatif aux redéploiements communautaires (joint en annexe 4)
- **AMENDER** le projet de SCoT soumis à l'approbation du conseil communautaire, en intégrant les éléments détaillés dans l'amendement.

Le Président met au vote le projet de SCoT amendé.

VU la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain ; VU la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat;

VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement (Grenelle I);

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement Grenelle (Grenelle II);

VU le décret n°2012-209 du 29 février 2012 relatif aux documents d'Urbanisme;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR);

VU la délibération du 8 avril 2013 du Conseil Communautaire du TCO approuvant le SCoT Ouest ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 20 octobre 2014, prescrivant la révision du SCoT et fixant les modalités de la concertation ;

VU le débat portant sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui s'est tenu lors du Conseil Communautaire du 21 décembre 2015;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 9 mai 2016, approuvant le bilan de la concertation et arrêt de projet de SCoT Ouest révisé ;VU la décision de président du Tribunal Administration de la Réunion, du 1^{er} juillet 2016, de désigner un Commissaire Enquêteur et son suppléant, pour la tenue de l'enquête publique relative à la révision du SCoT Ouest;

VU l'Arrêté n°2016-025, pris par le Président du TCO, mettant à l'enquête publique le projet de SCoT Ouest, arrêté le 9 mai 2016, au 14 septembre au 14 octobre 2016;

VU les avis des personnes publiques associées, des communes, des services de l'Etat, transmis conformément à la législation ;

VU l'avis de la Commission Départementales des Espaces Agricoles, en date du 19 août 2016;

VU l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, en date du 6 septembre 2016;

VU le rapport du Commissaire Enquêteur, remis le 14 novembre 2016, ses conclusions et son avis sur le projet de SCoT Ouest;

VU le dossier de Schéma de Cohérence Territoriale annexé à la présente délibération, avec y compris son évaluation environnementale, intégrant les modifications ;

VU l'avis de la commission Aménagement Habitat Economie et Tourisme du 1^{er} décembre 2016;

VU l'amendement au projet de SCOT relatif aux redéploiements communautaires adopté en séance;
Considérant que le SCoT Ouest a été révisé afin de respecter l'échéance du 1^{er} janvier 2017 permettant de garantir la légalité des dispositions du SCoT Grenelle ;
Considérant l'avis favorable du Commissaire Enquêteur rendu le 14 novembre 2016;
Considérant que les modifications apportées visent également à assurer la compatibilité avec le Schéma d'Aménagement Régional.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 1 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- APPROUVER le projet de Schéma de Cohérence Territoriale dit Grenelle amendé joint en annexe (annexe 1).

- PROCÉDER à l'ensemble de formalités obligatoires:

a – Un affichage pendant un mois au siège de l'établissement public compétent et dans les mairies des communes membres concernées;

- La mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département;

- Une publication au recueil des actes administratifs de la communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest;

-Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

b – L'intégralité du dossier de Schéma de Cohérence Territoriale, ainsi approuvé, sera mis à disposition du public au siège du TCO et dans la mairie centrale des cinq communes membres;

c - Le rapport d'enquête publique est consultable au siège du TCO ainsi que dans toutes les mairies centrales des cinq communes membres, pendant 1 an;

d - La présente délibération sera exécutoire 2 mois après la transmission à Monsieur le Préfet de la Réunion, sauf notification par ce dernier de demande de modification en application de l'article L122-11-1 du Code de l'Urbanisme, et accomplissement des mesures de publicité précitées;

– PROCÉDER à l'évaluation du SCoT, six ans après son approbation et de mettre en place un observatoire annuel des espaces non artificialisés au sein de l'espace urbain de référence ;

– AUTORISER Monsieur le Président du TCO à accomplir toutes les formalités administratives et à signer tout document relatif à cette affaire.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE TERRITOIRE DE LA COTE OUEST

Séance du Conseil Communautaire du 21 décembre 2016

Proposition d'amendement relatif aux redéploiements communautaires

Modification des pages 86 à 92 du Rapport de Présentation livre 1

Modification des pages 21 à 23 du Document d'Orientation et d'Objectifs

Compléments -en rouge dans le texte- apportés au rapport de présentation, livre 1 – Diagnostic socio-économique et spatial – de la page 86 à la page 92

RAPPORT DE PRESENTATION – LIVRE I

...

C. Analyse de l'évolution des surfaces urbaines URB.

Dans le contexte de La Réunion et donc de sa partie Ouest, les espaces urbains sont simples à définir : ce sont ceux que le pouvoir réglementaire, par l'office du Conseil d'Etat, a reconnu comme tels lors de l'approbation du schéma d'aménagement régional en novembre 2011 : les espaces urbains de référence correspondant à la somme des espaces urbains à densifier (les EUD) et les espaces d'urbanisation prioritaire, supposés encore non urbanisés mais reconnus urbanisables (les EUP) représentés respectivement en gris foncé et en gris clair sur la carte de la destination générale des sols.

S'agissant de l'Ouest les surfaces respectives en sont les suivantes :

- ✓ 5988 hectares, pour les espaces urbains à densifier ;
- ✓ 1241 hectares, pour les espaces d'urbanisation prioritaire,

soit un total d'espaces urbains de référence égal à 7229 hectares.

Par ailleurs était reconnue une catégorie supplémentaire : celle des territoires ruraux habités (les TRH), dont on sait qu'ils sont dans l'Ouest fort habités. Considérés, à juste titre, comme ne relevant pas de l'armature urbaine, ils se voyaient néanmoins reconnaître des possibilités d'urbanisation limitées pour répondre essentiellement aux besoins de « la décohabitation locale , de l'équilibre social et du renouvellement du parc dégradé ». Dans l'Ouest la surface des TRH est proche de 900 hectares, ce qui n'est pas négligeable : presque l'équivalent des espaces d'urbanisation prioritaire (les EUP) et le 1/6^{ème} des espaces urbains à densifier.

A partir de ces données initiales l'analyse des surfaces urbaines va suivre une double voie : d'abord concernant le régime quant à leur urbanisation dans les documents d'urbanisme communaux opposables aux tiers et ce à la date d'approbation du schéma (2016) ; ensuite relative à leur urbanisation de 2011 à 2014, date la plus récente s'agissant de l'évolution de la tache urbaine.

C.1-Le régime des espaces urbains de référence et des TRH s'agissant de l'urbanisation

A partir du traitement des documents d'urbanisme communaux tels qu'ils sont opposables aux tiers en 2016 on présente l'analyse qui suit valant à l'échelle communautaire :

1°) Les espaces urbains de référence

	Espace Urbain de référence ha (SAR 2011/ SCoT1)	U-AU-NB (ha)	Différence (ha)
Ensemble des cinq communes	7229	6937	-292

Source : Services du TCO- novembre 2016

Les espaces ouverts à l'urbanisation correspondant aux **classements U, AU et NB** dans respectivement les quatre PLU et le POS (Trois-Bassins) opposables aux tiers, sont inférieurs aux espaces urbains de référence : soit une différence de - 292 hectares.

2°) Les territoires ruraux habités (TRH)

	TRH (ha)	U-AU-NB hors armature urbaine (ha)	Différence (ha)
Ensemble des cinq communes TCO	905	920	+15

Source : Services du TCO-novembre 2016

Les espaces ouverts à l'urbanisation, hors armature urbaine, correspondant aux classements U, AU et NB dans respectivement les quatre PLU et le POS (Trois-Bassins) opposables aux tiers, sont très légèrement supérieurs à la surface des TRH reconnus au SAR et au SCoT1 : soit une différence de +15 hectares.

D'où le commentaire qui suit :

C1.1 - Au total les espaces urbains de référence reconnus au SCoT1, en compatibilité avec le SAR, excèdent les espaces ouverts à l'urbanisation dans les documents d'urbanisme locaux en date de fin 2016. Soit au total une différence positive égale à 292/ 277 hectares. Il est alors considéré qu'ils fournissent une réserve foncière disponible pour une ouverture à l'urbanisation, dans d'autres localisations, que celles où ces surfaces se situent, là où sont constatés et argumentés des besoins avérés d'aménagement et de développement. C'est bien introduire ici l'idée de redéploiements fonciers pour autant qu'à l'opportunité que cela représente, des conditions liées au ménagement des ressources naturelles, de la biodiversité, de l'agriculture et des paysages soient également prises en compte, ce à quoi s'attachera le document d'orientation et d'objectifs.

C.2- Evolution de l'urbanisation depuis 2011

Une analyse relative à l'évolution de l'urbanisation, tous usages, dans ces différentes catégories d'espaces urbains a été menée à partir d'une part de la carte de la « tache urbaine » et d'autre part, du suivi de l'urbanisation rapportée dans le système d'information géographique du TCO.

Par ailleurs, le SAR reconnaissait, au sein de l'armature urbaine, une troisième catégorie : les Zones Préférentielles d'Urbanisation (ZPU) dont il était dit qu'elles pouvaient être ouvertes à l'urbanisation pour autant que les Espaces d'Urbanisation Prioritaires aient été très majoritairement urbanisés.

Les principaux résultats sont présentés dans les tableaux qui suivent.

Espaces urbains	Surface (en ha)	Espaces urbanisés (2011-2014)
.. à densifier (EUD)	5988	77
d'urbanisation prioritaire (EUP)	1241	37
TRH	905	18
Total hors TRH	7229	114+18 en TRH

Catégories de l'armature urbaine	Espaces urbanisés (2011-2014)
Cœur d'Agglomération	35
Pôles secondaires	30
Villes relais	37
Bourgs de proximité	12
TRH	18
Total	114+18 en TRH

Source : Services du TCO - juin 2015

D'où les cinq commentaires suivants

C2.1 – La « consommation » d'espaces, tous usages, dans les espaces urbains reconnus et relevant de l'armature urbaine et, à vrai dire dont les auteurs du SAR et du SCoT1 attendaient qu'ils soient urbanisés à terme donc « consommés », représente 114 hectares soit, respectivement, 77ha dans les espaces urbains à densifier et 37 ha dans les espaces d'urbanisation prioritaire. Déjà cette simple dichotomie entre les premiers, urbanisés pour 77 ha, et les seconds pour la moitié de cette première quantité, est satisfaisante en révélant une densification à l'œuvre dans la catégorie spatiale précisément «à densifier».

C2.2 – La «consommation» d'espaces pour le seul usage résidentiel, hors équipements et ZAE ou zones commerciales, a été de 97 hectares. Si on rapporte l'augmentation de la population- 2000 personnes /an environ- survenue pendant ces 4 années allant de 2011 à 2014, à la consommation d'espaces urbains on a un ratio égal à 8000/97 soit environ 80 personnes à l'hectare ce qui dénote une utilisation de l'espace plutôt marquée, correspondant à peu près à $80/2,5= 32$ logements à l'hectare.

C2.3- Evidemment on n'aura pas manqué de noter que l'urbanisation dans les TRH a été forte représentant avec 18 hectares près de 15% du total. Il est bien possible, par contre, que les auteurs du SCoT1 n'attendaient pas une telle évolution, même si, en droit, les TRH correspondent à des zones reconnues U et AU dans les POS/PLU, quoique en dehors des centralités urbaines reconnues par le SAR. Ce point avait déjà été noté dans la section 4.B relative au suivi des objectifs du PLH. En quelque sorte les deux analyses, différentes dans leur méthodologie et visée, coïncident, ce qui est heureux. L'enjeu posé par l'évolution «exubérante» des TRH a déjà été évoqué, mais on pourrait le reformuler à la lumière du texte du code de l'urbanisme déjà mentionné : « ... les conditions d'un développement équilibré dans l'espace rural entre l'habitat, l'activité économique et artisanale et la préservation des sites naturels, agricoles et forestiers ». L'enjeu est alors le suivant : comment concilier, dans cet espace rural que sont les TRH, les besoins de la population qui y vit et, d'autre part, la préservation, notamment, de l'activité agricole?

C2.4- La répartition territoriale de l'urbanisation, considérée au travers de l'artificialisation des sols, et en tenant compte de la densité d'aménagement supérieure- d'ailleurs prônée par le SCoT1- dans les niveaux élevés de l'armature urbaine, est du même ordre que celle qui avait été analysée à propos du suivi des objectifs du PLH en section 4.B. Se trouve confirmée, à cet égard, la place importante que tient

l'urbanisation dans les villes relais dont on sait qu'ils sont des lieux urbains « pesant bon poids » comme La Plaine-Bois de Nèfles, Le Guillaume et La Saline à Saint Paul, l'essentiel de la commune des Trois Bassins et le centre ville de Saint Leu.

C2.5 - Le stock pour l'urbanisation résidentielle-

Une analyse complémentaire a été menée, dans les deux catégories d'espaces urbains, respectivement à densifier (EUD) et d'urbanisation prioritaire (EUP), et dans les quatre niveaux de l'armature urbaine +les TRH, afin d'estimer les surfaces non déjà artificialisées, en 2014, par l'urbanisation tous usages, et ainsi d'apprécier le potentiel disponible pour la densification urbaine.

Ce potentiel, ainsi défini, est de l'ordre, respectivement de 753 hectares dans les espaces urbains à densifier et de 1023 hectares dans les espaces urbains d'urbanisation prioritaire. La répartition géographique est indiquée par le tableau qui suit.

	Espaces urbains "disponibles" en 2014 (ha)		
	EUP	EUD	TOTAL 2014
Cœur d'agglomération	520	298	818
Pôles secondaires	224	121	345
Villes relais	270	268	538
Bourgs de proximité	9	66	75
TRH	Non significatif	Non significatif	209
Total	1023	753	1985

Un commentaire, un seul ! Le potentiel disponible dans les espaces urbains reconnus par le SAR et le SCoT1 sont abondants. Ils pourraient sans doute être suffisants, en termes d'analyse quantitative, pour répondre aux besoins d'urbanisation à venir ces prochaines années.

On relève que le potentiel libre pour la densification résidentielle, est près de 4 fois supérieure aux besoins. Dans l'absolu, **hors situations exceptionnelles dûment justifiées**, il ne serait pas nécessaire de recourir dans ce cas aux quotas d'extension.

Soit, alors, la conclusion suivante en trois volets :

1/ URB : +132 ha- tous usages- entre 2011 et 2014 soit + 33 ha/an à rapporter à une augmentation de la population d'environ 2100/an, d'où, dans les années récentes, une densité d'aménagement (tous usages) proche de 25 logements ménages/hectare ;

2/ En 2014, 1985 hectares sont disponibles à l'ouverture à l'urbanisation au sein des espaces urbains de référence reconnus par le SCoT1

3/ En 2016, 292/277 hectares constituent une réserve foncière de redéploiements potentiellement disponible pour une ouverture à l'urbanisation, dans d'autres localisations que celles qui sont présentement les leurs, et en l'occurrence là où sont constatés et argumentés des besoins avérés d'aménagement et de développement.

D. Les espaces urbains susceptibles d'être densifiés ou de muter

La loi ALUR a conduit à intégrer à l'article L141-3 du code de l'urbanisme un alinéa 2 nouveau demandant que le rapport de présentation « *identifieles espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L151-4* » (régissant le contenu matériel des PLU).

A l'issue des analyses présentées supra l'identification de ces espaces est possible.

Les espaces dotés de « *capacités de densification* », sont ceux qui répondent aux deux critères qui suivent :

- Appartenir aux espaces urbains à densifier et espaces d'urbanisation prioritaire disponibles identifiés à la section précédente ;
- Bénéficier déjà ou à terme, d'une (très) bonne desserte en équipements et services de transports collectifs et en accessibilité aux modes actifs.

Quant aux espaces susceptibles de « *mutation urbaine* », ils sont d'abord ceux que le SCoT1 a identifiés dans son orientation **O13-1 alinéa 3** sous la rubrique des zones industrielles, localisées au Port, appelées à évoluer progressivement « *vers un contenu programmatique plus diversifié : la ZI1 en parc d'activités économiques mixtes et la ZI sud vers un développement résidentiel lié à la zone d'aménagement lié à la mer (catégorie définie par le SAR) de Port Ouest* ». Mais on peut élargir le propos en faisant référence à l'ensemble du Cœur d'Agglomération où la démarche *Ecocité insulaire et tropicale* a posé les principes d'une ville mieux résiliente et plus durable, donc d'une ville caractérisée par un nouveau paradigme urbain, ce qui relève, certainement, d'un processus de « *mutation urbaine* ». ,

E. Synthèse de l'évolution des surfaces agricoles AGRI, naturelles NAT et urbaines URB

Soient les cinq résultats suivants.

1/ Les surfaces agricoles exploitées ont augmenté de plus de 200 hectares entre 2000 et 2011 (+20 hectares/an) ; évolution en nette rupture de tendance par rapport à ce qui était la situation dans les décennies précédentes. En 2011, le total des surfaces agricoles exploitées est de l'ordre de 8500 hectares,

soit un peu plus de 15% du total du territoire. Il n'est pas sûr, cependant, que cette tendance à la hausse se maintienne spontanément dans l'avenir. L'enjeu de la protection des conditions concrètes des activités agricoles – accessibilité, non enclavement- ainsi que, plus généralement, des espaces agricoles est toujours présent ; le schéma de cohérence territoriale entend y apporter sa contribution.

2/ L'artificialisation des sols a progressé, entre 2011 et 2014 d'environ 130 hectares (+33 hectares/an) ; évolution néanmoins en ralentissement sensible par rapport à ce qu'elle fut dans les décennies antérieures.

3/ Ce double mouvement de retournement de la tendance quant aux espaces agricoles et de diminution du mouvement d'artificialisation des espaces rend bien compte d'une part, du ralentissement récent des besoins d'urbanisation et d'autre part, de l'intensification de l'usage des sols.

4/ La progression de l'artificialisation, donc de l'urbanisation, s'effectue en grande majorité sur des espaces reconnus urbains par le schéma d'aménagement régional et le schéma de cohérence territoriale approuvé en 2013. Cela n'empêche pas que le stock correspondant d'espaces urbains reconnus soit encore caractérisé par l'importance des espaces non artificialisés. Cela peut amener à penser que les besoins d'extensions urbaines ne vont pas être importants dans les années à venir **hors situations exceptionnelles dûment justifiées.**

5/ Les espaces naturels concernés à des titres divers par des mesures de protection relevant du code de l'environnement représentent une surface totale- hors recouvrements et doubles comptes- de près de 22.000 hectares, soit 40% de la superficie du TCO. Il y a à peine 20 ans ce chiffre était presque égal à 0. La différence entre 0 et 22 000 rend bien compte de la révolution du regard de la société et des pratiques des politiques publiques envers les espaces et milieux naturels et les ressources dont ils sont porteurs.

Compléments **-en rouge dans le texte-** apportés au document d'orientation et d'objectifs - de la page 21 à la page 23

DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

3.3 - La limitation forte des extensions urbaines

A. Argumentaire

Le rapport de présentation a, d'une part, rendu compte¹de l'importance du stock disponible d'espaces urbains soit à densifier, soit d'urbanisation prioritaire. Il a, d'autre part, argumenté et fait état des prévisions démographique et économique, toutes deux marquées par un net ralentissement au regard de ce qui avait prévalu dans les années antérieures.

Dans ce contexte nulle surprise à constater que les «besoins répertoriés» s'agissant du développement et de l'aménagement sont moindres que ceux que le SCoT1 avait établis.

C'est pourquoi, il est entériné le fait que l'urbanisation nécessaire pour répondre aux besoins de développement des populations actuelles et futures ne seront pas tels, qu'il soit, dans la généralité des cas, utile et nécessaire de recourir aux extensions urbaines potentielles dans les zones préférentielles d'urbanisation que le SCoT1 avait, en compatibilité avec le SAR, définies.

Néanmoins, il est également constaté, en novembre 2016, que environ 292/277 hectares potentiellement ouverts à l'urbanisation par le SCoT1, en compatibilité avec le SAR, ont été classés en espaces agricoles **A** ou espaces naturels **N** par les documents d'urbanisme communaux opposables aux tiers. Cette quotité est considérée par le présent schéma comme une réserve de redéploiements fonciers potentiellement disponible pour une ouverture à l'urbanisation, dans d'autres localisations que celles qui sont présentement les leurs, et en l'occurrence là où sont constatés et argumentés des besoins avérés d'aménagement et de développement. Si de telles situations dûment argumentées se présentent il y est pallié par la possibilité que le schéma ouvre de substituer depuis les espaces urbains de référence concernés, un droit à l'urbanisation d'une surface, au plus équivalente, au sein des zones d'extension urbaine potentielle reconnues par le SCoT1.

Cette possibilité peut concerner particulièrement :

- ✓ La commune de Trois Bassins s'agissant de ses deux places urbaines de rang 3, dont Souris Blanche localisation, reconnue au schéma de mise en valeur de la mer, d'une zone d'aménagement liée à la mer ;
- ✓ La commune de Saint-Leu où d'importants programmes de développement résidentiel et économique, sont programmés dans la place urbaine de rang 3 à Saint-Leu centre ville et la place urbaine de rang 2 de Piton Saint-Leu

Tel est le contexte de l'orientation qui suit.

¹ In Livre I, chapitre III

B. Orientation

07- L'Intensification urbaine et les redéploiements des possibilités d'extension urbaine

A/ Le principe de la non urbanisation des zones d'extension urbaine potentielle identifiées par le SCoT1.

Dans les dix ans à venir, les développements urbains concernant les constituants de l'armature urbaine, ne seront pas localisés dans les zones d'extension urbaine potentielle que le SCoT1 avait identifiées en compatibilité avec le SAR.

B/ Les redéploiements des possibilités d'extension urbaine.

Le principe énoncé ci-dessus ne fait pas, cependant, obstacle aux possibilités d'urbanisation dans les zones d'extension urbaine potentielle que le SCoT1 avait identifiées, selon une modalité d'application du principe général qualifiée de redéploiements des possibilités d'extension urbaine.

A l'échelle communautaire les redéploiements des possibilités d'extension urbaine sont admis dans les deux cas suivants :

- les espaces non construits, rendus inconstructibles par les dispositions des plans de prévention des risques approuvés depuis l'approbation du SCoT1 ;
- les espaces urbains de référence ne faisant pas l'objet d'un projet de développement urbain ou non ouverts à l'urbanisation dans les documents d'urbanisme communaux en vigueur à la date d'approbation du schéma.

Ces redéploiements satisfont concomitamment aux cinq conditions suivantes :

1°) Ils ne remettent pas en cause, **pour l'essentiel**, le principe de hiérarchisation de l'armature urbaine et sont **donc prioritairement** effectués en faveur de localisations relevant des rangs respectivement supérieur ou équivalent à celles correspondant aux espaces urbains de référence donnant lieu à redéploiements.

2°) Ces redéploiements s'accompagnent, dans les PLU, d'un classement en N ou A des espaces urbains de référence concernés et ce pour une surface *a minima* égale à la surface redéployée.

3°) En conséquence, ils ne remettent pas en cause la valeur totale de l'enveloppe urbaine susceptible d'accueillir des développements urbains : **7229** hectares, correspondant au total des espaces urbains de référence.

4°) Ils sont localisés dans les zones préférentielles d'urbanisation définies au SAR (prescription P7) en continuité des espaces actuellement urbanisés, à proximité des lieux d'échange des transports en commun et dans une zone où la disponibilité de la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable est assurée.

5°) Au regard des situations contextuelles spécifiques caractérisant les places urbaines respectivement du Pôle de rang 2 de Piton Portail à Saint-Leu, et les Villes relais de rang 3 de Trois Bassins et de Saint-Leu, les redéploiements communautaires, en provenance de localisations relevant d'un rang supérieur dans l'armature urbaine, y sont autorisés, de manière exceptionnelle.

A ce titre, les redéploiements communautaires correspondants, sont localisés comme suit :

	Redéploiements communautaires (ha)
Trois Bassins	31
Ville relais-centre ville	6
Ville relais- Souris Blanche	25
Saint Leu	35
Pole secondaire - Piton / résidentiel	15
Pole secondaire - Piton / économique	10
Ville relais - Centre ville	10
Total	66

C/ Les développements urbains, relevant de l'économie touristique.

Les développements urbains, relevant de l'économie touristique, visés à l'orientation **O2 alinéa 5**, peuvent ne pas être localisés dans les espaces urbains de référence reconnus à l'orientation **O6**.

...

Levée de séance à 17h50.

